

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 1

Chargée de l'examen du postulat de Carolina Carvalho

« Chaleur humaine, pas bouffées de chaleur : une stratégie ménopause pour l'administration communale ! »

Présidence :

Mme Anouck **SAUGY** (PLR)

Membres présents :

Mme Françoise **PIRON** (rempl. Pauline Blanc ; (PLR)) ;
Mme Carolina **CARVALHO** (soc.) ;
Mme Christine **GOUMAZ** (soc.) ;
M. Serge **TALLA** (soc.) ;
Mme Marlyse **AUDERGON** (Les Verts) ;
Mme Marie Claude **GUERRY** (Les Verts) ;
Mme Magali **CRAUSAZ** (rempl. Agathe Sidorenki ; (EàG)) ;
Mme Josée-Christine **LAVANCHY** (UDC).

Membres excusés : Madame Marisa Maurer Putallaz

Membres absents : Monsieur Frédéric Steimer, Mesdames Valérie D'Acremont et Virginie Cavalli

Représentant-e-s de la Municipalité :

Mme Vesna **STANIMIROVIC**, cheffe du service du personnel

Notes de séances

M. Felipe **NOGUEIRA**

Lieu : Hôtel de Ville, Salle des commissions.

Date : Mardi 9 juin 2026

Début et fin de la séance : 12h00 – 12h39

La séance de commission débute par la présentation du postulat par son autrice.

Le présent postulat vise à encourager la Ville à adopter une stratégie RH relative à la périménopause et à la ménopause. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des collaboratrices concernées, de favoriser leur maintien en emploi et leur progression professionnelle, tout en renforçant la productivité. Elle insiste sur le fait que la problématique concerne à terme une part importante du personnel et qu'il s'agit de lever un tabou et de mieux prendre en compte ces réalités dans l'organisation du travail.

Plusieurs commissaires soutiennent la démarche. Certaines interventions soulignent l'importance de briser le tabou et de mieux informer, notamment afin de favoriser la compréhension des collègues et des managers et d'instaurer un cadre de travail bienveillant.

Conseil communal de Lausanne

Il est également relevé que la ménopause reste un sujet peu abordé dans la société et qu'une meilleure sensibilisation est nécessaire. Un intervenant souligne notamment le manque de formation des managers et la nécessité de les accompagner pour adapter leur encadrement.

D'autres interventions appellent à nuancer l'approche. Une commissaire met en garde contre un risque de stigmatisation pouvant conduire à des abus ou à une banalisation de l'absentéisme.

Une autre soutient les démarches d'information et de sensibilisation, mais s'interroge sur la focalisation sur la ménopause uniquement, rappelant que les enjeux hormonaux concernent une large période de la vie des femmes. Elle souligne également un risque potentiel pour l'employabilité des femmes en fin de carrière si des mesures sont perçues comme contraignantes.

Une autre commissaire exprime des réserves quant à la pertinence d'une approche strictement communale, estimant que ces enjeux relèvent davantage des niveaux cantonal ou fédéral, et souligne la difficulté de prioriser cette thématique par rapport à d'autres questions de santé.

La postulante répond en précisant que le texte ne vise ni l'octroi de congés supplémentaires ni une réduction du temps de travail, mais plutôt des mesures d'adaptation simples (conditions matérielles, flexibilité, télétravail) permettant de soutenir les collaboratrices sans stigmatisation. Elle insiste sur l'objectif de normalisation et d'inclusion, ainsi que sur la responsabilité de la Ville en tant qu'employeur d'agir de manière proactive.

La cheffe du Service du personnel indique qu'il n'existe pas actuellement de politique RH globale spécifique à ces questions, mais que des mesures individuelles peuvent être prises au cas par cas. Elle souligne que la Ville est déjà active en matière de santé et bien-être au travail et qu'elle participe à des initiatives en collaboration avec des acteurs cantonaux et académiques. Elle met en avant l'importance d'une approche équilibrée, privilégiant notamment la sensibilisation et la formation.

En conclusion, la commission reconnaît largement l'intérêt du sujet, avec un soutien marqué pour les axes liés à l'information, la sensibilisation et la levée des tabous, tandis que des réserves subsistent quant au périmètre d'intervention de la Ville et aux modalités concrètes de mise en œuvre.

La discussion générale se termine et la présidente propose de passer au vote.

Conclusion de la commission :

Avec : 7 OUI 1 NON 1 ABST.

La commission accepte la prise en considération du postulat de Madame Carvalho.

Lausanne, le 25 juin 2026

La rapportrice :

Anouck Saugy